

Rapport d'orientation budgétaire 2026

Groupe minoritaire #OSONS Saint-André, Conseil municipal du 16 décembre 2025

*Réalisé par le groupe #Osons Saint-André, ce document est une première version de travail de l'**orientation budgétaire 2026-2032 à Saint-André**. L'analyse vise à fournir un éclairage sur la trajectoire des finances de la ville et à identifier les marges de manoeuvre pour porter un nouveau projet politique à Saint-André à partir de mars 2026 avec #Osons.*

Cyprien Richer

Tête de liste #Osons aux élections municipales

1- Un nouveau cap pour l'orientation budgétaire

Un budget solidaire avec nos services publics

Ce premier objectif s'appuie sur l'analyse des besoins sociaux et vise à renforcer le lien social, lutter contre l'isolement et les inégalités. Concrètement, il s'agit de renforcer les services publics de la ville en redonnant de la confiance et des moyens aux agents municipaux, au CCAS, aux acteurs des politiques sociales et solidaires. Nous voulons réduire les externalisations des politiques publiques (cf. Petite enfance) et le recours à des prestataires privés (cf. Espaces verts).

Un budget climatique & écologique

Le deuxième objectif du budget concerne l'adaptation au dérèglement climatique et plus largement le bien-être et la santé environnementale de la population. C'est un objectif de transition écologique qui s'appuie sur des stratégies métropolitaines tel que le plan Climat et donne accès à un haut niveau de subventions. Concrètement, il s'agit d'appréhender l'impact climatique et écologique des investissements et des politiques publiques. Il ne s'agit pas de faire un plan de sobriété une fois et vite l'oublier mais d'inscrire Saint-André dans une trajectoire de sobriété.

Un budget citoyen à hauteur d'habitant-e

Le troisième objectif, c'est la participation et l'implication des acteurs de la ville et habitants aux orientations budgétaires. Le premier enjeu, c'est de rendre lisible et "appropriable" les choix budgétaires (ce que nous faisons ici avec ce document) ; de remettre de la transparence partout pour définir les critères de subvention, les choix d'investissement. Au-delà, l'enjeu est de libérer les énergies et accompagner les initiatives citoyennes (nous voulons faire en sorte qu'il y ait toujours une capacité d'écoute active des avis et remontées des habitants). Plus formellement, deux pistes sont à ce stade du projet à privilégier : un budget dédié pour le Conseil des jeunes et un budget pour les quartiers par l'intermédiaire des associations et collectifs de quartier.

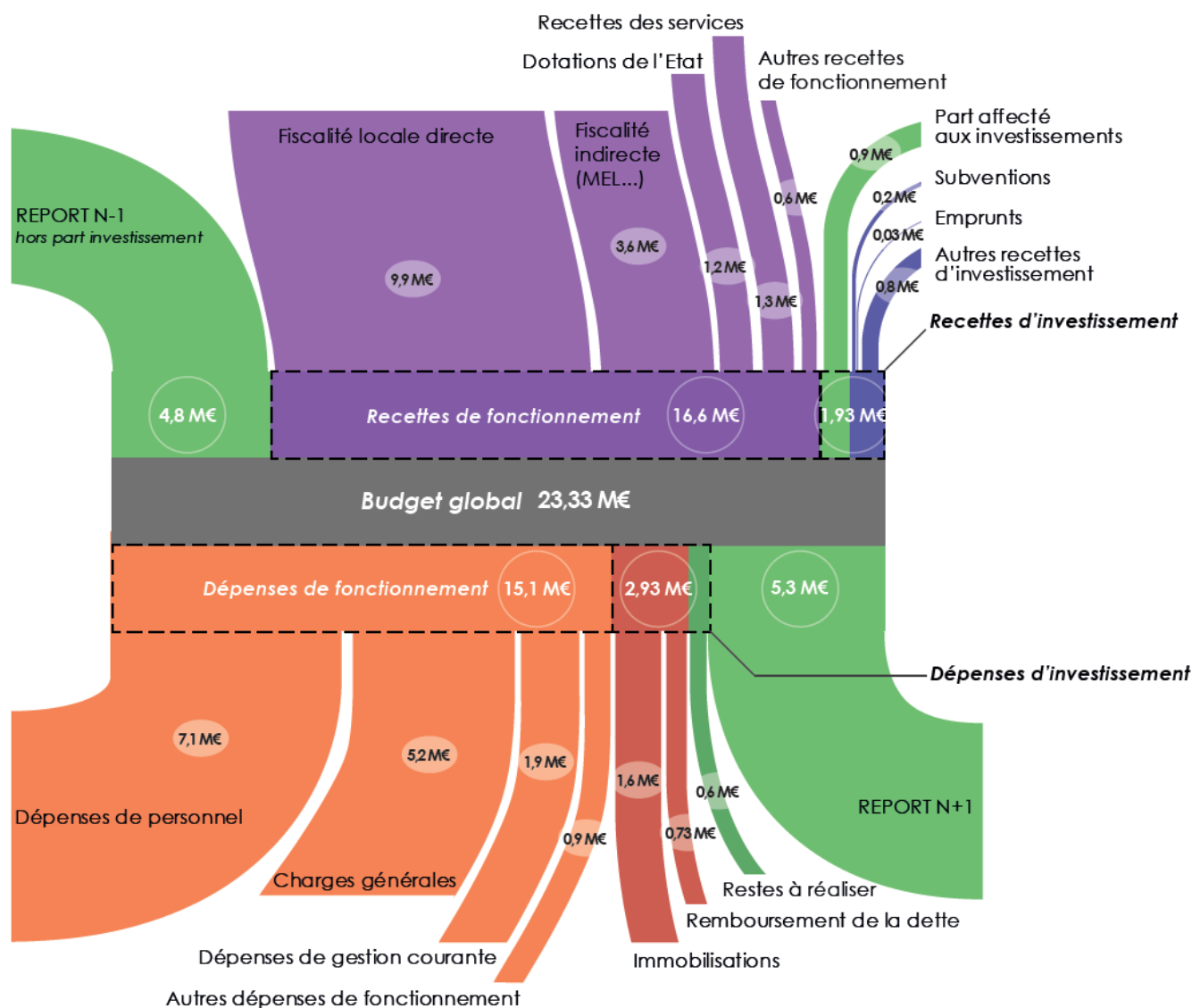
Pour Saint-André, #Osons porte l'ambition d'un budget au service de la justice sociale et environnementale... avec un souci de transparence, de pédagogie et une dimension participative des choix budgétaires.

2- Situation budgétaire de la ville de Saint-André

Analyse statique du budget

La représentation globale du budget 2024 par #Osons permet d'identifier les principaux postes budgétaires de façon synthétique. Il est frappant d'observer un important flux budgétaire lié à l'excédent reporté du résultat de clôture de l'année précédente (2023) ; cet excédent augmente d'une année sur l'autre (il était de 4,2 M€ en 2020) pour atteindre 5,9 M€ reversé dans le budget 2025 (5,3 M€ d'excédent et 0,6 M€ de reste à réaliser).

Vue globale du budget de Saint-André d'après le dernier compte administratif (source : CA Saint-André 2024, réalisation #Osons)



Les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- La fiscalité locale directe représente 60% des recettes de fonctionnement ; elle est essentiellement liée aux taxes foncières.

- La fiscalité locale indirecte représente 21% des recettes comprend les dotations et compensations de la MEL, droits de mutation, les taxes sur l'électricité et sur la publicité.
- Les autres recettes pour 19% sont composées notamment des dotations de l'État (dotation forfaitaire, de solidarité urbaine, de péréquation) et des recettes des services (lorsqu'un service est facturé aux habitants comme la restauration).
- Les recettes d'investissement sont limitées par le faible recours aux subventions et à l'emprunt.

Ensuite les dépenses

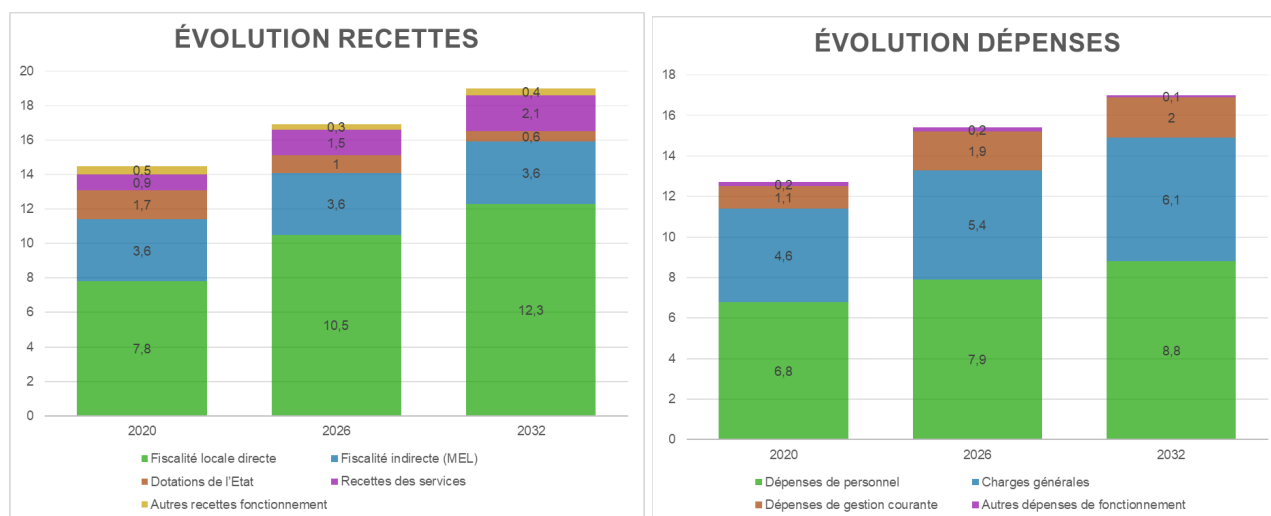
- Les principales dépenses de fonctionnement des collectivités concernent les ressources humaines : à Saint-André, c'est 49% des dépenses, un taux relativement bas par rapport à la moyenne ;
- Les autres dépenses pour 36% sont les charges générales de la commune, appelées dépenses courantes : eau, énergies, carburants, maintenance des matériels et des véhicules, assurances, contrats de prestations de service...
- Les autres dépenses de gestion courante (13%) regroupent le financement du CCAS, les subventions, indemnités et frais versés aux élus de la collectivité...
- En investissement, l'essentiel est lié aux immobilisations, c'est à dire les projets menés par la collectivité : elles peuvent être "incorporelles" (acquisitions de logiciels, frais d'études...) ou "corporelles" (constructions, travaux d'aménagement, acquisitions de terrains...)
- Ajoutons enfin la dépense liée aux remboursements de la dette (0,73 M€ en 2024).

Le budget de la ville de Saint-André est marqué par une part importante des impôts directs dans les recettes de fonctionnement, un faible niveau d'investissement et un flux budgétaire "dormant" avec un excédent budgétaire élevé.

Analyse dynamique du budget

Pour saisir précisément les capacités d'évolution de la gestion du budget municipal par le groupe #Osons, il convient d'observer de façon prévisionnelle et dynamique les grandes tendances d'évolution.

Évolution des recettes et dépenses de fonctionnement selon les principaux postes budgétaires (source : ROB Saint-André 2026, réalisation #Osons)



- Les recettes de fonctionnement sont portées par le dynamisme de la fiscalité directe : sans augmentation des taux d'imposition, sa croissance est portée par la revalorisation des bases fiscales (décidée par l'État et estimée à 1,5% par an en moyenne) et la croissance de population à Saint-André. Son poids dans le budget augmente de 54% en 2020 à 65% en prévision en 2032
- La part des autres recettes diminue (les dotations de l'État pourraient ne représenter que 3% des recettes à horizon 2032) sauf les recettes des services qui peuvent augmenter selon la tarification et l'arrivée de nouveaux équipements (piscine, médiathèque ?).
- Sans compter sur l'augmentation de la fiscalité indirecte, cette prévision prudente montre des trajectoires similaires de l'ordre de +10 à 12% de recettes et dépenses pour le mandat 2026-2032 (+1,5 à 2,5% par an).
- Les grands postes de dépenses de fonctionnement ont une évolution assez similaire ; leur volume augmente au même rythme, donc les proportions évoluent peu dans la trajectoire dessinée par la ville de Saint-André.

La ville de Saint-André dispose de ressources fiscales dynamiques liées aux impôts directs qui permettent de suivre l'évolution des dépenses ; les prévisions sur les autres taxes et dotation sont très prudentes et permettent de dégager des marges si les compensations venaient à repartir à la hausse.

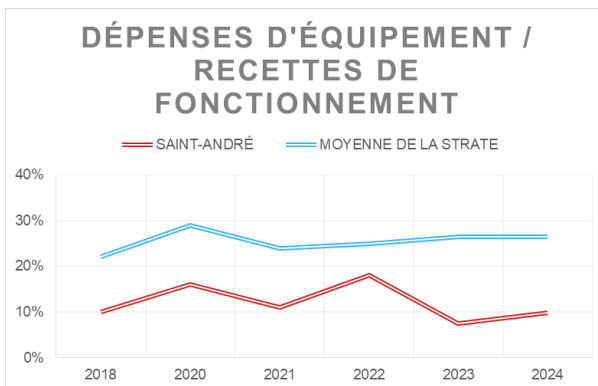
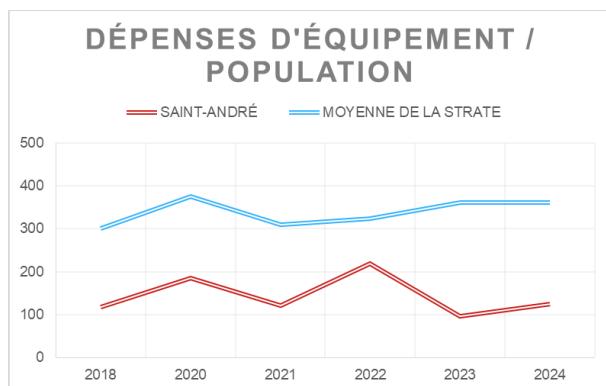
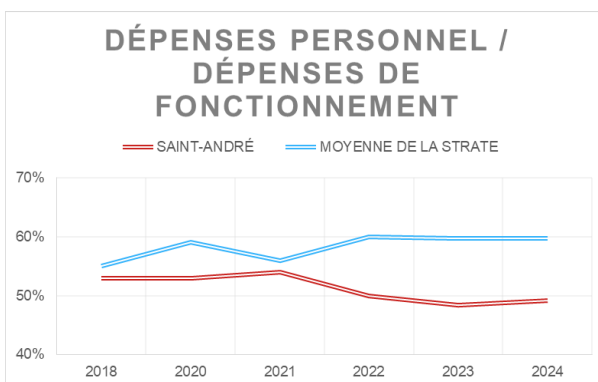
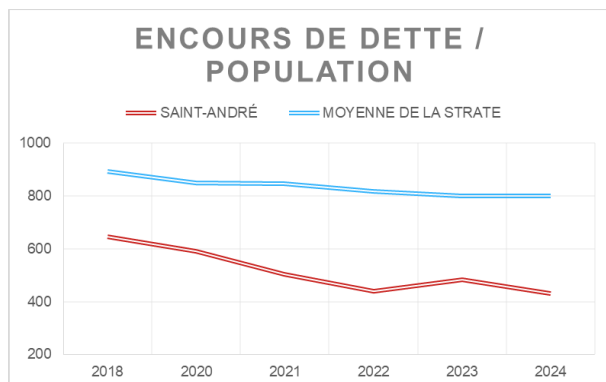
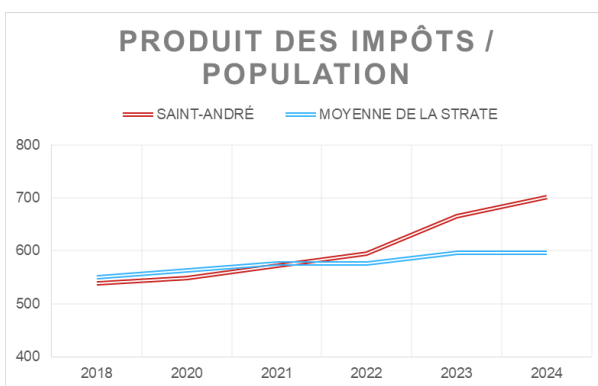
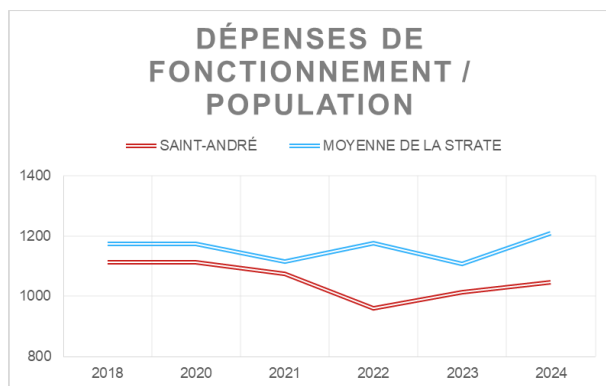
Analyse comparative du budget

Pour comprendre la situation budgétaire de Saint-André, nous pouvons comparer les 10 principaux indicateurs budgétaires à la moyenne des villes de même taille.

- Le seul indicateur où Saint-André est nettement au-dessus de la moyenne de la strate, c'est le "produit des impôts / population" : le ratio de Saint-André est supérieur de 18%, preuve que les ressources fiscales sont d'un bon niveau ; c'était l'inverse en début de mandat.
- Les indicateurs de "dépense de fonctionnement / population" ou de "recette de fonctionnement / population" attestent d'une situation proche de la moyenne. En tenant compte de la faiblesse des dotations et de l'importance des impôts, nous pouvons en tirer la conclusion que les budgets de fonctionnement de la ville sont assez conformes à la moyenne avec une sur-représentation des impôts et une sous-représentation des dotations.
- Pour le reste des indicateurs, la ville de Saint-André présente des ratios très en dessous de la moyenne des villes comparables : beaucoup moins de dettes mais aussi beaucoup moins de dépenses d'équipement (investissements). En regard de son niveau de recette de fonctionnement, Saint-André est une ville qui investit près de 3 fois moins que les communes de même taille. Cet indicateur s'est creusé durant le mandat 2020-2026.
- Nous reviendrons également sur le poids des dépenses de personnel : la majorité sortante se félicite de présenter un niveau de dépense salariale près de 20% inférieur à la moyenne de l'échantillon (546€/hab. contre 665€/hab.).

Avec la majorité sortante, la ville de Saint-André présente des recettes proches de la moyenne mais se distingue par 20% de personnel en moins et 60% d'investissements en moins par rapport aux communes comparables. L'un expliquant sans doute l'autre !

Comparatif et évolution 2018/2024 de différents ratios budgétaires entre Saint-André et la moyenne de la strate (source : CA 2018-2024, réalisation #Osons)



Analyse comparative des subventions reçues

Le recours à des subventions est l'un des leviers pour financer l'investissement des communes. Une étude de plusieurs guichets montre que Saint-André obtient peu de subventions. Dans son bilan de mandat 2020-2026, la MEL a publié les montants alloués des fonds de concours : à Saint-André, c'est "seulement" 125 818 € alors les aides versées ont été 2x plus importantes à Marquette, 6x plus à Verlinghem, 10x plus à Wambrechies, 11x plus à La Madeleine, 14x plus à Lambersart. Cette situation limite la capacité de la ville à porter des projets ambitieux.

La ville de Saint-André se distingue par un recours particulièrement faible aux subventions d'investissement par rapport aux communes voisines.

Subventions obtenues par la mairie de Saint-André (sources : diverses, bilan mandat MEL 2020-2026, réalisation #Osons)

Fonds de concours Transition énergétique et bas carbone – 2021-2023		Fonds de Concours MEL		Bénéficiaires Subventions européennes	
Mons-en-Baroeul	932.152	Wasquehal	2.168.694	Seclin	5.856.735
Marcq-en-Baroeul	711.023	La Madeleine	1.850.186	Wambrechies	1.638.984
La Madeleine	517.406	Wattignies	1.514.353	Arques	947.351
Lambersart	449.714	Wambrechies	1.218.197	Saint-Quentin	834.812
Lompret	328.762	Fâches-Thumesnil	619.703	Saint-Omer	483.038
...		...		...	
Saint-André	0	Saint-André	125.818	Saint-André	0

3-Orientation budgétaire #Osons 2026-2032

Il faut noter qu'une nouvelle majorité n'a pas une latitude complète sur le budget municipal.

- Sur les recettes de fonctionnement, une majorité municipale peut faire évoluer la fiscalité locale directe par les taux d'imposition ou par les tarifs des services mais dispose d'une très faible marge de manœuvre sur les autres recettes de fonctionnement.
- En investissement, c'est assez différent selon l'affectation du report des excédents budgétaires. En effet, le choix de recourir aux subventions ou à l'emprunt est du ressort de la commune
- Sur les dépenses, même constat, en fonctionnement, les variations sont relativement limitées selon les choix politiques, même si des reports existent entre les dépenses de personnel et les charges liés aux prestations privées : par exemple, le choix de fonctionner en régie implique une augmentation des dépenses de personnel mais diminue les dépenses liées à des contrats de prestations...
- Par contre une grande part des niveaux et des dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) dépendent de l'orientation politique de la majorité municipale.

Avec une nouvelle majorité #Osons, nous faisons le choix de sortir de l'engrenage austéritaire : sous-équipement, désendettement, pression sur le personnel, incapacité à investir... Une spirale qui mène à l'appauvrissement de la commune. #Osons propose de jouer sur les leviers à disposition pour dégager de véritables capacités d'investissement.

Levier n°1- Mobilisation des excédents budgétaires

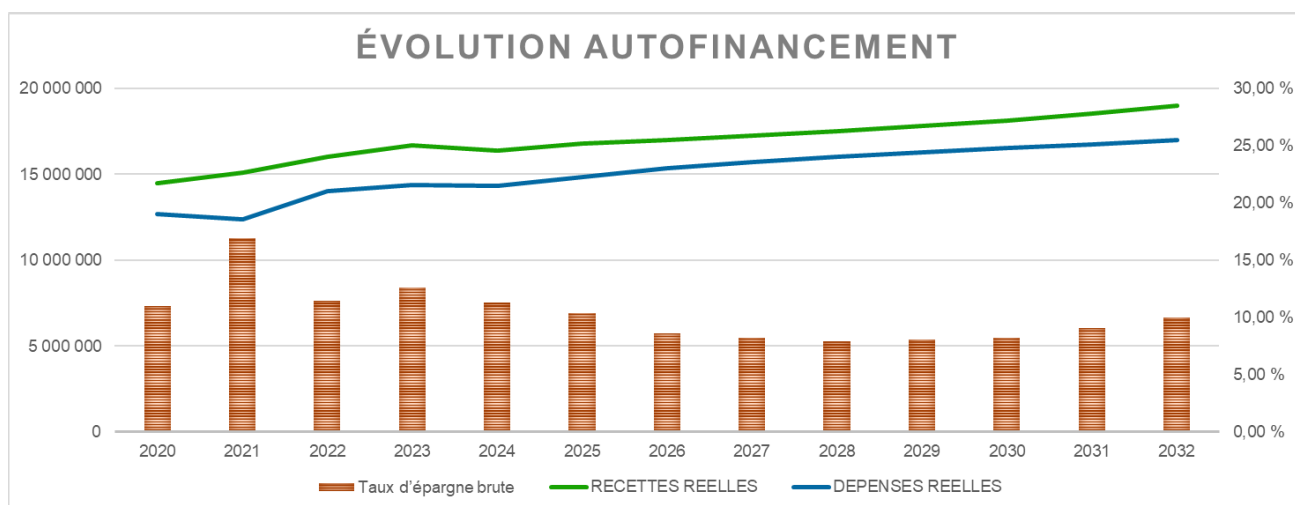
La commune de Saint-André dégage chaque année des excédents budgétaires "inertes". La Chambre Régionale des Comptes recommande que le fonds de roulement (les excédents) s'élève à un niveau minimal équivalent à deux mois de dépenses de personnel. A Saint-André, il atteint l'équivalent de 10 mois de dépenses de personnel (en 2024, 5,84 M€). Ainsi, il est possible d'utiliser ces marges de manœuvre pour financer nos investissements et ramener cette réserve entre 1,2 et 1,8 M€ environ (2 à 3 mois de dépenses de personnel).

Orientation #Osons = puiser dans le fonds de roulement pour financer les investissements, environ 1 M€/an pendant 4 ans à réinjecter dans les projets du mandat 2026/2032

Levier n°2- L'autofinancement

Les prévisions budgétaires, généralement très prudentes, montrent d'intéressantes capacités d'autofinancement même si les marges de manœuvre ne sont pas très importantes. Le taux d'épargne brut (autofinancement brut / recettes réelles de fonctionnement) est un indicateur à suivre : à Saint-André en 2024, il était de 11,4% (le seuil de confort est à 15% ; la vigilance à 10% ; le seuil d'alerte à 7%). Nous cherchons à maintenir ce seuil autour des 10% et à dégager 1 M€/an pour financer les investissements.

Évolution 2020/2032 de l'autofinancement (recettes-dépenses) et du taux d'épargne
(source : CA 2018-2024, ROB 2026, réalisation #Osons)



Orientation #Osons = rester attentif à maintenir le taux d'épargne autour de 10% et dégager 1 M€/an pour l'autofinancement des investissements

Levier n°3- Mobilisation des subventions

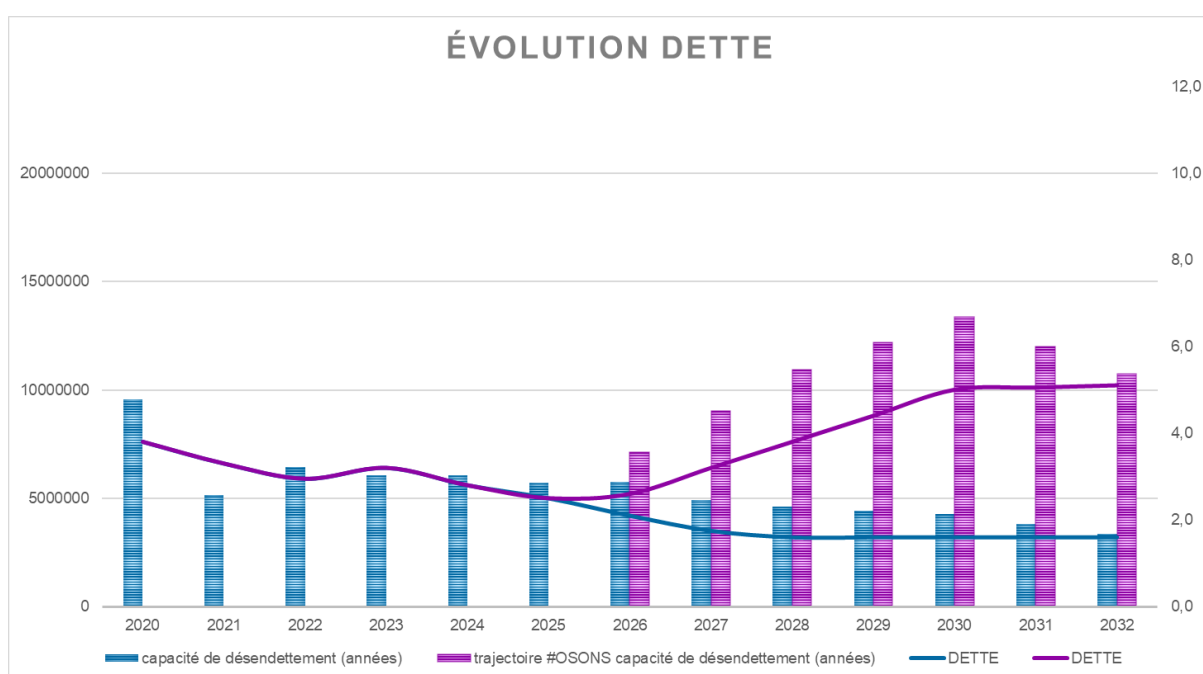
Le potentiel de ce levier est particulièrement différenciant de la majorité sortante qui a délaissé ce levier de financement des investissements.

Orientation #Osons = Se donner les moyens de rechercher activement les guichets (MEL, Département, Europe...) en montant des projets innovants ; viser 25% à 40% de subvention sur les investissements à réaliser.

Levier n°4- L'emprunt

Faute d'investissements significatifs pendant le mandat, la majorité sortante n'a quasiment pas souscrit de nouveaux prêts et donc a diminué considérablement l'encours de la dette (de 7,6 à 5 M€). Nous suivrons l'indicateur de la capacité de désendettement dont le seuil d'alerte maximal est fixé à 12 ans, seuil d'attention à 10 ans. Ce ratio est estimé à 2,9 ans à Saint-André en 2025, ce qui est très faible. Le désendettement ne peut pas être un objectif en soi ; il doit être mesuré en regard des besoins et projets du territoire. Nous utiliserons le recours à l'emprunt dans la mesure de la soutenabilité à long terme et en restant sur des capacités de désendettement autour de 6-7 ans maximum.

Évolution de la dette 2020/2032 avec la trajectoire #Osons pour le mandat 2026/2032 (source : CA 2018-2024, ROB 2026, réalisation #Osons)



Orientation #Osons = un recours progressif et soutenable à l'emprunt au cours du mandat soit environ 1 à 2 M€/an pour l'investissement (ratio de désendettement prévisible en fin de mandat autour de 5,4 ans).

Levier n°5- Innovation budgétaire : Intracting, mécénat ...

Notre groupe est sensible à la recherche de financements innovants. Un premier exemple est l'intracting interne : un dispositif financier qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie qui sont réinvesties dans de nouveaux investissements. Un second exemple est le mécénat : il s'agit d'obtenir une contribution des entreprises pour financer un projet en échange d'une déduction fiscale et d'une communication positive.

Orientation #Osons = rester en permanence ouvert au test et au recours à des dispositifs de financement innovants.

Autres leviers non sollicités : taxe foncière et vente de patrimoine

Les **impôts locaux directs** sont composés principalement par la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB à 45,56%), sur les résidences secondaires (THRS à 38,05%), sur les propriétés non bâties à 30,20%. A Saint-André, la TFPB est inférieure à la moyenne régionale des villes de même taille (50,99%). Dans le ROB de Marquette, il est mentionné qu'un point de fiscalité en taxe foncière sur les propriétés bâties représente environ 175 000 € de recettes fiscales pour la collectivité.

Les **cessions du patrimoine communal** assurent des produits supplémentaires, mais très fluctuants. De façon globale, la majorité #Osons ne compte pas sur ce levier de recettes. En effet, beaucoup de ventes ont été réalisées ces dernières années et nous avons l'ambition de valoriser notre patrimoine (ex. Gîte municipal), pas de s'en séparer. L'objectif est de rénover notre patrimoine et de mieux l'occuper : éviter de construire un nouveau bâtiment lorsque l'on peut optimiser l'usage des bâtiments existants (ex. de certaines salles dans les écoles qui peuvent être utilisées par des associations, le soir, week-end ou pendant les vacances scolaires...).

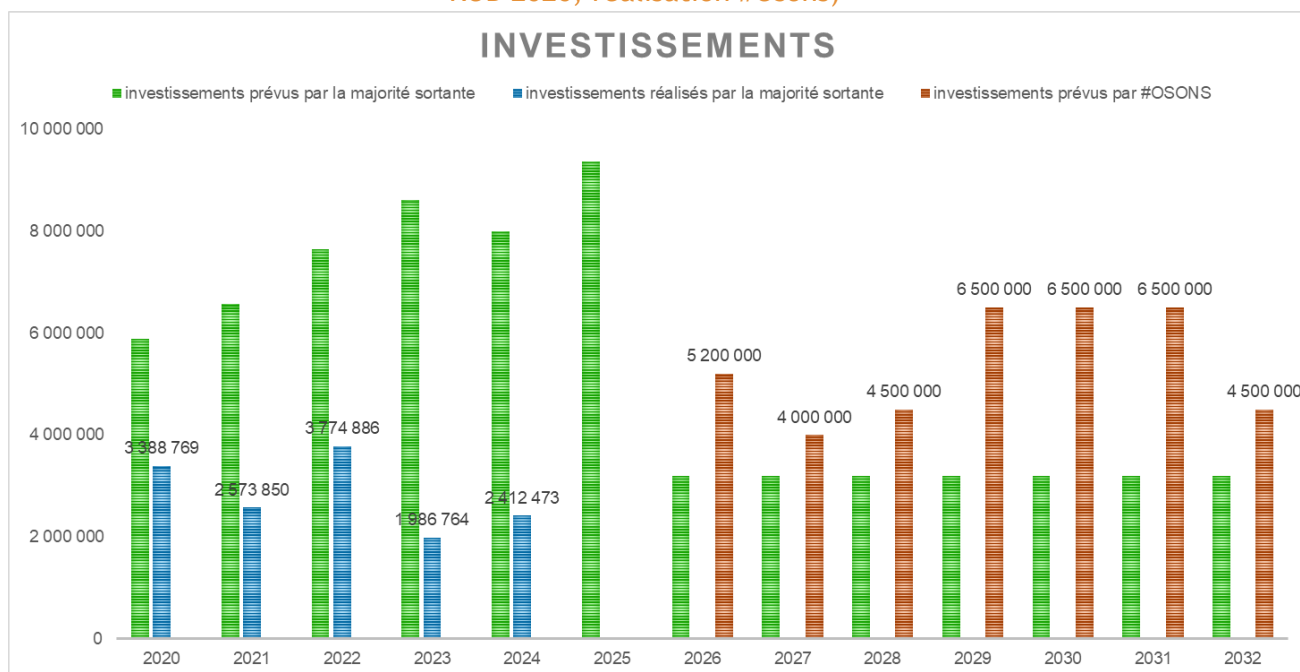
Orientation #Osons = pas d'augmentation des taux de la taxe foncière dans le mandat ; une rénovation et un objectif de mixité d'utilisation du patrimoine municipal plutôt que de procéder à des cessions.

4- Prévision d'investissements du mandat 2026-2032

L'orientation budgétaire de la majorité #Osons prévoit de mobiliser les différents leviers budgétaires pour dégager un volume d'investissement entre 4 à 6,5 M€ par an.

- Autofinancement net = Autour de 1 M€ /an
- Emprunts = entre 1 et 2 M€/an pendant le mandat
- Utilisation des excédents budgétaires
- Recherche active de subventions, mécénat, intracting, projets innovants...

Trajectoire des investissements #Osons pour le mandat 2026/2032 (source : CA 2018-2024, ROB 2026, réalisation #Osons)



Orientation #Osons = autour de 5,5 M€ d'investissement par an, soutenable sans augmentation d'impôts soit 30-35 M€ d'investissement pour le mandat 2026-2032

Principaux projets d'investissement

- **Installation d'une piscine provisoire** (1,5 M€ HT dont 50% MEL) à l'arrière de la piscine historique (branchement direct à la chaufferie) : bassin 25x8m équipés de 4 couloirs de nage, chauffés et couverts, sont pourvus de vestiaires, de sanitaires et de douches.
- **Rénovation du groupe scolaire Schuman** avec végétalisation et du **groupe scolaire Peupliers** avec la référence de l'école Anne Godeau à Raismes (environ 6 M€ HT x2, subventions envisagées de 40% à 60%).
- **Rénovation et entretien du patrimoine** : 1,5 M€ HT /an (Wauquier, budgété à 760 000 € dont 612 000 € de subventions), accessibilité (priorité accès PMR en mairie), salles de sport, extension du Zeppelin après déménagement de la BidOthèque et sur la maison adjacente, éclairage et vestiaires des terrains de foot Caby...
- **Projet centralité "Vandame"** : rénovation/ extension et accessibilité du château Vandame, transformation des ateliers municipaux du parc pour la mise en synergie de plusieurs équipements, en particulier : BidOthèque (relocation et extension), maison des 1000 premiers jours, école de musique => 4 M€ HT, budget à affiner
- **Projet d'économie sociale et solidaire au "Garage"** : reconversion du site en y développant des activités économiques locales, avec une dimension transition écologique. Dans un premier temps en faire un lieu support pour le développement d'activités autour de la mobilité (réparation de vélo) ou de la cyclologistique (service ou livraison à vélo), héberger une zone de stockage partagée entre entreprises, des ateliers avec des machines mutualisées, des salles partagées avec des associations ou des artisans, une objethothèque, un repair café... => 4 M€ HT, budget à affiner
- **Parcs, voirie et espaces publics** : reprise de l'étude sur les parcs et cheminements d'Odile Guerrier, priorité Parc CCAS/ Zeppelin, et cheminement entre quartiers ; accompagnement des projets sous maîtrise d'ouvrage MEL (voie verte, aménagements cyclables) => autour de 500 k€/an à 1 M€/an

Focus sur les projets de la majorité sortante

- **Centre de supervision urbain** : arrêt des nouveaux investissements en matière de vidéosurveillance et redéfinition du projet de CSU ; adhésion au CSU métropolitain.
- **Piscine métropolitaine** (5,68 M€ sur le mandat 2026/2032 pour la part Saint-André) : le besoin en bassin de nage étant réel, le groupe #Osons privilégie l'ouverture d'un bassin provisoire pour combler ce déficit pour les 6 à 10 prochaines années. Les options de rénovation de la piscine historique, de reconstruction ou la perspective à horizon 2035/2038 d'une piscine de 50 mètres portée par la MEL sur la fiche Solvay seront réouvertes et mise en débat.

→ **Médiathèque intercommunale** (3,5 M€ sur le mandat 2026/2032 pour la part Saint-André) : le projet sera discuté avec pour horizon de réalisation 2035/2038 en complémentarité d'un équipement autour du livre et du jeux en centre-ville.

***Orientation #Osons** = les projets de Médiathèque intercommunale et de piscine de 50 mètres sur la friche Solvay ont été décidés sans les habitants, sans les associations et les minorités du mandat 2020/2026. Pour #Osons, ces projets majeurs doivent être rediscutés et décalés au mandat 2032/2038. La priorité étant de rénover notre patrimoine et de conforter notre centralité pour les associations, familles, clubs de sports... pas de créer un nouveau quartier le long de la rue Félix Faure.*

Plan pluriannuel d'investissement #Osons, prévisionnel 2026/2032 (source et réalisation #Osons)

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	total	
Bassin provisoire		1,5						1,5	subvention 50% MEL
Investissements d'entretien et rénovation patrimoine	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	10,5	accessibilité, maintenance, renouvellement et travaux de proximité
Schuman & Peuplier			2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5	MPGE-PD, subvention 40% à 60%
Vandame, projet centralité				2	2			4	rénovation école de musique, ludothèque et maison 1000 jours
Garage						2	2	4	Lancement en début de mandat avec budget de rénovation du patrimoine
Parcs et biodiversité	0,5	1	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	4	
TOTAL	2*	4	4,5	6,5	6,5	6,5	4,5	36,5	
Médiathèque		0,5	1,4	1,4	0,2			3,5	à redéfinir => mandat suivant
Piscine 50 mètres		1,2	1,7	2,8				5,7	à redéfinir => mandat suivant
Centre Supervision Urbain	0,7								à stopper => CSU subvention 0,55 M€

**en plus des investissements déjà programmés par la majorité sortante (Salle Wauquier, Tennis Club, Zeppelin...)*

Projet de territoire #Osons

Le mandat 2026-2032 poursuit 3 objectifs

- la rénovation du patrimoine et à la mise en synergie des services publics (sport, petite enfance, jeunesse, culture, jeux, livre, musique, seniors...) en centre-ville ;
- le renforcement du lien social dans les quartiers et l'amélioration des mobilités piétonnes et vélo entre les quartiers ;
- la bonne intégration et le rééquilibrage des projets en chantier (Hestia, Quai 22) ainsi que le futur projet Caby ; les autres grands programmes immobiliers ne pourront débuter avant la bonne finalisation des projets engagés.

Le mandat 2026-2032 vise ainsi à mettre en pause (décalage au mandat 2032-2038) et redéfinir l'ouverture d'un nouveau front d'urbanisation rue Félix Faure avec 700 logements, une piscine de 50 mètres et une médiathèque intercommunale. Ce méga-projet sur la friche Solvay devra tenir compte de l'évolution du projet de tramway et des enjeux d'accessibilité, des besoins réels du territoire, d'une redéfinition transparente et participative des fonctionnalités ainsi que du principe de précaution sur l'état des pollutions. Même sans le décalage prévu par #Osons, il n'est absolument pas garanti que ces projets puissent être construits avant 2032.

5- Prévision de fonctionnement du mandat 2026-2032

De l'externalisation à la reprise des services

La majorité sortante a multiplié le recours aux marchés de prestation de service ces derniers mois. Depuis 6 mois, plus de 650 000 €/ an ont été attribués à des prestataires privés

- Entretien des stades de foot : 80 000 €/ an (juin 2025)
- Tonte des espaces verts : 138 015 €/ an (juillet 2025)
- Taille des haies : 40 507 €/ an (juillet 2025)
- Entretien de la voirie communal : 300 000 €/an (sept. 2025)
- Entretien des voiries en période de gel : 25 000 €/ an (décembre 2025)
- Suivi de l'enfance et de la petite enfance : 50 000 €/ an (sept. 2025)
- Assistance pour la rédaction du ROB et BP 2026 : 20 790 € (décembre 2025)

Ce recours aux sociétés privées est excessif pour le groupe #Osons et nous faisons le choix de reprendre progressivement en régie ces politiques publiques avec un personnel communal étoffé et formé. Notons que des économies seront réalisées grâce aux rénovations énergétiques, à la mise en place de suivi des consommations et au recours à l'intracting pour financer des opérations générant des économies.

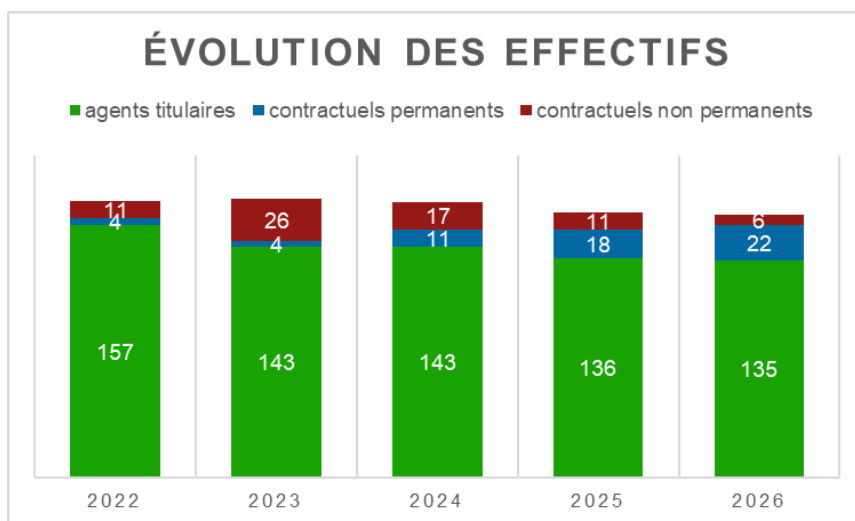
Orientation #Osons = Stopper la spirale de l'externalisation des politiques publiques en redonnant les moyens d'agir aux agents de la municipalité et maîtriser ses consommations d'énergie en utilisant tous les leviers possibles.

Un capital humain à remobiliser

Les effectifs de la ville de Saint-André ont décliné au cours du mandat

- En effectifs, le ROB 2026 indique 163 agents contre 172 en 2022 (-9)
- En équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT), les budgets primitifs pointent une diminution de 156 en 2022 à 144 dans le BP 2025 (-12 ETPT)
- Si les effectifs diminuent, les rémunérations des personnels et surtout les charges augmentent (+6%)
- Autre tendance, le recours aux contractuels, de 9% des effectifs à 17% prévus en 2026.

Évolution des effectifs des agents de la ville de Saint-André (source : ROB 2022-2026, réalisation #Osons)



Le ROB de la majorité sortante se félicite d'avoir "un poids de la masse salariale dans la dépense communale 10 points en dessous de la moyenne de l'échantillon (49% contre 59%)". Face à des besoins en hausse, la pression sur les personnels s'est accrue au cours du mandat 2020/2026.

Nous voulons rééquilibrer les dépenses vers les ressources humaines en maintenant une évolution des dépenses de fonctionnement constante. En d'autres termes, compenser le renforcement de la masse salariale par des économies dans le recours à des prestations externes (espaces verts, finances, suivi des marchés...), dans l'organisation de la collectivité et dans la réduction de la facture énergétique (rénovation et suivi des consommations...).

- Des postes stratégiques sont à envisager (médiateur de l'habitat, économiste de flux, ingénierie de projet et recherche de subventions, coordinatrice petite enfance avec la reprise en régie du relais petite enfance ...), tout comme des formations et accompagnement sur le sujet juridique pour faire évoluer les marchés.
- L'enjeu est de "prendre soin" des agents, soulager les équipes et les faire progresser : l'une des économies du budget #Osons sera liée à la stabilisation des équipes, gage d'une plus grande efficacité, d'une meilleure connaissance du terrain et des habitants.

Orientation #Osons = redresser la masse salariale pour améliorer le service public rendu à la population ; recruter méthodiquement et former les équipes pour gagner en capacité opérationnelle.